

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 30380**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

MASTER : MASTER Mention Droit de la santé

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université Paris-Saclay	Président de l'université Paris-Saclay, Recteur de l'Académie de Versailles

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

128 Droit, sciences politiques, 331 Santé

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

La mention vise à donner aux étudiants des compétences méthodologiques et disciplinaires indispensables à l'exercice des métiers du droit de notre système de santé, et de ceux liés à la recherche, son financement et la valorisation de ses résultats.

Ce professionnel :

- définit et/ou met en œuvre des objectifs du service de santé (santé publique, santé privée, médico-social) ou de son organisation ;
- applique et contrôle les règles de droit de la santé et de protection sociale ;
- conseille les entreprises et les organisations en matière de droit de la santé et de la protection sociale ;
- aide à la gestion des contraintes budgétaires en lien avec l'évolution qualitative des soins ;
- définit et met en œuvre des modalités de fonctionnement du service, de l'établissement ou de l'organisation ;
- gère des ressources humaines ;
- coordonne l'activité en vue de la prise en charge des patients ou usagers et de la protection des personnes vulnérables ;
- monte et suit des dossiers de contentieux ;
- actualise les informations législatives et réglementaire en droit de la santé et de la protection sociale ;
- suit des dossiers législatifs de mise en œuvre de médicaments issus des nouvelles biotechnologies.

Compétences professionnelles

Le diplômé a acquis les compétences nécessaires pour :

- analyser et traiter des données juridiques (lois, règlements, jurisprudence, circulaires, doctrine...), comprendre et connaître les procédures, analyser des situations juridiques conflictuelles afin de traiter et anticiper tout contentieux
- assurer la veille juridique afin de mettre à jour ses connaissances pour le suivi juridique de ses dossiers
- conseiller un professionnel de la santé sur la rédaction de ses contrats ou la gestion d'une conciliation ou d'un contentieux
- rédiger de manière approfondie ou synthétique (selon le cas) des notes ou des rapports à caractère juridique afin d'apporter une réflexion et d'assurer la diffusion de l'information juridique nécessaire au suivi des dossiers et à la formation du personnel hospitalier.

Compétences transversales et linguistiques

- Conduire une analyse prenant en compte les enjeux, les problématiques et la complexité d'une demande ou d'une situation afin de proposer des solutions adaptées et/ou innovantes.
- Conduire un projet pouvant mobiliser des compétences pluridisciplinaires dans un cadre collaboratif.
- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation.
- Actualiser ses connaissances par une veille dans son domaine, en relation avec l'état de la recherche et l'évolution de la réglementation.
- Evaluer et s'autoévaluer dans une démarche qualité.
- S'adapter à différents contextes socio-professionnels et interculturels, nationaux et internationaux
- Rédiger des cahiers des charges, des rapports, des synthèses et des bilans.
- Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, en français et dans au moins une langue étrangère, et dans un registre adapté à un public de spécialistes ou de non-spécialistes.
- Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information de manière adaptée ainsi que pour collaborer en interne et en externe.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Activités spécialisées, scientifiques et techniques
Administration publique
Santé humaine et action sociale
Autres activités de services

- Dans le secteur privé :
 - avocat spécialisé (contentieux médical, dommage corporel) (après obtention du C.A.P.A)
 - cadre en droit de la santé (sociétés, compagnies d'assurance, mutuelles/service production de contrats et sinistres)
 - juriste d'entreprise dans l'industrie pharmaceutique
 - formateur dans les entreprises de formation privées orientées dans la formation des professions de santé
- Dans le secteur public :
 - directeur d'hôpital (après réussite du concours de l'ENSP)
 - directeur d'établissements sociaux et médico-sociaux
 - inspecteur des affaires sanitaires et sociales
 - cadres supérieurs de la sécurité sociale (concours du ENSSS)
 - métiers de la protection sociale

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1903 : Défense et conseil juridique

K1901 : Aide et médiation judiciaire

K1403 : Management de structure de santé, sociale ou pénitentiaire

M1502 : Développement des ressources humaines

Réglementation d'activités :

Oui, dans la fonction d'avocat

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Ce master comprend une seule voie de M1 (60 crédits ECTS) et un seul parcours de M2 (60 crédits ECTS) (détails des enseignements ci-dessous, CM cours magistral, TD : travaux dirigés). Le M1 assure une formation juridique encore généraliste préparant aux enseignements spécialisés du M2 Droit de la santé et des biotechnologies. Ce dernier propose une formation spécialisée sur les aspects liés à la santé et à la recherche scientifique et médicale (encadrement, valorisation et exploitation de ses résultats).

S1 - Semestre 1

- Droit public de l'économie (6 ECTS) 30h CM - 15h TD
- Droit spécial des sociétés (6 ECTS) 30h CM - 15h TD
- Droit européen et international des droits de l'homme (4 ECTS) 30h CM
- Droit fiscal des affaires (4 ECTS) 30h CM
- Organisation du système de santé (3 ECTS) 24h CM
- Droit de l'environnement (3 ECTS) 24h CM
- Langue vivante de spécialité 1 (4 ECTS) 18h TD
- Projet professionnel étudiant S1 (1 ECTS) 15h CM

S2 - Semestre 2

- Droit de la sécurité sociale (6 ECTS) 30h CM - 15h TD
- Droit des contrats publics (6 ECTS) 30h CM - 15h TD
- Droit interne et européen de la concurrence (4 ECTS) 30h CM
- Droit des assurances (4 ECTS) 30h CM
- Droit des usagers du système de santé (3 ECTS) 24h CM
- Propriété littéraire et artistique (3 ECTS) 30h CM
- Langue vivante de spécialité 2 (3 ECTS) 18h TD
- Projet professionnel étudiant S2 (1 ECTS) 15h CM

S3 - Semestre 3 :

- Bioéthique et biotechnologies (4 ECTS) 15h CM
- Droit et libertés fondamentales (2 ECTS) 12h CM
- Droit hospitalier (5 ECTS) 18h CM
- Droit des contrats appliqué au vivant (2 ECTS) 12h CM
- Droit médical (4 ECTS) 15h CM
- Réglementation de la recherche biotechnologique (1 ECTS) 6h CM
- Culture générale des biotechnologies (4 ECTS) 18h CM
- Anglais (3 ECTS) 15h CM
- Éléments fondamentaux de biologie (3 ECTS) 12h CM

S4 - Semestre 4 :

- Droit des entreprises de biotechnologies (5 ECTS) 21h CM
- Propriété intellectuelle & biotechnologies (6 ECTS) 30h CM
- Droit comparé des biotechnologies (4 ECTS) 21h CM
- Droit des assurances appliqué (2 ECTS) 9hCM
- Anglais (3 ECTS) 15h CM
- Rapport de stage (5 ECTS)
- Mémoire de recherche (5 ECTS)

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI/NON		COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Le jury est composé d'enseignants de l'équipe pédagogique et de professionnels
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Le jury est composé d'enseignants de l'équipe pédagogique et de professionnels
En contrat de professionnalisation	X		Le jury est composé d'enseignants de l'équipe pédagogique et de professionnels
Par candidature individuelle	X		Possible pour partie du diplôme par VES ou VAP
Par expérience dispositif VAE	X		Au moins 2 professionnels (personne ayant une activité principale autre que l'enseignement) et une majorité d'enseignants-chercheurs

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
------------------------------------	-------------------------------------

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 10 juillet 2015 accréditant la Communauté d'universités et établissements Université Paris-Saclay en vue de la délivrance de diplômes nationaux

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

<https://www.universite-paris-saclay.fr/fr/formation/master/droit-de-la-sante#mention>

Université Paris-Saclay

Lieu(x) de certification :

Université Paris-Saclay : Île-de-France - Essonne (91) [Saint-Aubin]

Université Paris-Saclay Route de l'Orme aux Merisiers - RD 128 - 91190 Saint-Aubin

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Université d'Évry-Val-d'Essonne (UEVE)

Centre de Recherche Léon Duguit (C.R.L.D.)

Historique de la certification :

Remplacée par la fiche RNCP nationale n°31492